



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 17	<u>Etaient présents :</u> MM. LEMAISTRE, SABATIER, Mmes LOURME, de BUSSY ; Maires adjoints, Mmes BYCZINSKI, CHABOT, M. GREGEOIS, Mme GRELLIER, MM. MONNEINS, HAGARD
Nbre de conseillers Présents : 11	<u>Absents excusés et représentés :</u> M. EUZET ayant donné pouvoir à M. SABATIER M FELIX ayant donné pouvoir à M. LEMAISTRE M. ADER ayant donné pouvoir à Mme de BUSSY
Nbre de votants : 14	
<u>Date de convocation</u> 08/07/2019	<u>Absents excusés :</u> Mmes LEMAIRE, CORNIC, HLADKY
<u>Date d'affichage</u> 08/07/2019	<u>Secrétaire de séance :</u> M. HAGARD

Le procès-verbal de la séance du 13 juin est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Plan de financement – Travaux d'extension BT souterrain – Rue du Puits Josset
- ⇒ Détermination de la durée des amortissements aux comptes 2041x
- ⇒ Revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs – Exercice 2019
- ⇒ Mutualisation des services – Adhésion au groupement de commandes de l'Aire Cantilienne pour le renouvellement des contrats des prestations statutaires
- ⇒ Convention de mutualisation par la commune de Plailly d'un cinémomètre Pro laser 4
- ⇒ Approbation de la Charte révisée du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France
- ⇒ Rapports d'activités 2018 de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
- ⇒ Rapport d'activités 2018 du SE60
- ⇒ Questions diverses

Délibération n°22/07/2019 ❖ Plan de financement – Travaux d’extension BT souterrain – Rue du Puits Josset

Vu la nécessité de procéder à l’extension du réseau d’électricité rue du Puits Josset ;
Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 25 juin 2019 s’élevant à la somme de 15 575,04 € (valable 3 mois) ;
Vu le montant prévisionnel de la participation de la SCEA de Bertrandfosse de 7 884,86 € (avec participation) ;

Le Conseil Municipal à l’unanimité accepte la proposition du Syndicat d’Energie de l’Oise de desserte en électricité Rue du Puits Josset en technique souterraine

Délibération n°2307/2019 ❖ Détermination de la durée des amortissements aux comptes 2041x

Le Conseil Municipal décide d’appliquer aux titres des dotations aux amortissements les durées suivantes :

5 ans lorsque les subventions financent des biens mobiliers, du matériel ou des études
20 ans lorsqu’elles financent des biens immobiliers ou des installations
20 ans lorsqu’elles financent des projets d’infrastructures d’intérêt national (exemple : logement social, réseau très haut débit).

Délibération n°2407/2019 ❖ Revalorisation de l’Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs – Exercice 2019

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de l’obligation de soumettre au Conseil Municipal le taux de progression à retenir pour 2019 de l’indemnité représentative de logement des instituteurs.

Monsieur le Maire indique que le taux de 2017 a été maintenu en 2018. Pour l’année 2019, le taux prévisionnel d’évolution de l’indice des prix hors tabac est estimé à 0.9 % (source préfectorale).

Après en avoir délibéré, les résultats sont les suivants :

Contre : 2 Abstention : 2 Pour : 10

Délibération n°2507/2019 ❖ Mutualisation des services - Adhésion au groupement de commandes de l’Aire Cantilienne pour le renouvellement des contrats de prestations statutaires

Le Conseil Municipal approuve l’adhésion au groupement de commandes de la CCAC pour le renouvellement des contrats de prestations statutaires.

Délibération n°2607/2019 ❖ Convention de mutualisation par la commune de Plailly d’un cinémomètre Pro Laser 4

La commune de la Chapelle-en-Serval a fait l’acquisition d’un cinémomètre (instrument de mesure permettant de mesurer la vitesse d’un mobile) et a décidé de le mettre à la disposition de la gendarmerie d’Orry-la-Ville.

Il est donc nécessaire de définir les modalités de cette mise à disposition auprès de la gendarmerie afin de l'utiliser au bénéfice des communes de la Chapelle-en-Serval, Orry-la-Ville, Pontarmé, Thiers-sur-Thève, Plailly, Coye-la-Forêt et Mortefontaine par la signature d'une convention.

La durée de cette convention est consentie pour un an à la date du 1^{er} octobre 2019 et renouvelable par tacite reconduction.

Le coût d'acquisition de ce dispositif s'élève à 5 465 € H.T. et sera réparti à montant égal entre les sept communes adhérentes au dispositif, soit 780,72 € H.T. par commune. Le coût d'entretien annuel, ainsi que le coût de toutes les réparations nécessaires sera également réparti à parts égales entre les sept communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré comme suit :

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 0

approuve l'adhésion de la commune de Plailly à la convention de mutualisation d'un cinémomètre et accepte le versement de la participation d'acquisition de ce dispositif à hauteur de 780,72 € H.T.

Délibération n°2707/2019 ❖ Approbation de la charte révisée du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France (PNR)

Le Conseil Municipal approuve sans réserve la charte révisée du PNR 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifié du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France.

Délibération n°2807/2019 ❖ Rapports d'activités 2018 de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les rapports d'activités 2018 ainsi que les perspectives de 2019 de la CCAC.

Délibération n°2907/2019 ❖ Rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités 2018 du SE60.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.